

AVIS DE PROMULGATION

Le 18 avril 2017, le conseil de la Ville de Québec a adopté le *Règlement sur des travaux de mise en valeur de certains parcs naturels relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2526*, décrétant un emprunt de 1 750 000 \$.

Le 1^{er} mai 2017, le conseil de la Ville de Québec a adopté :

- le *Règlement sur des travaux de construction et d'aménagement de certaines infrastructures relatives à la biomasse et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2525*, décrétant un emprunt de 750 000 \$;
- le *Règlement sur l'acquisition de milieux naturels d'intérêt et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2529*, décrétant un emprunt de 2 500 000 \$.

Le 15 mai 2017, le conseil de la Ville de Québec a adopté le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'Entente de développement culturel 2016-2017 entre la Ville et le ministre de la Culture et des Communications et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2542*, décrétant un emprunt de 1 000 000 \$.

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 juillet 2017 et ils entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau et ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique.

Québec, le 9 juillet 2017

L'assistant-greffier de la Ville,

Julien Lefrançois, avocat